



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2024 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 7-91, AFIN DE MODIFIER LES FRAIS EXIGIBLES AUX DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2024, a adopté le projet de règlement numéro 02-2024 visant la modification du Règlement de dérogation mineure numéro 7-91, afin de modifier les frais exigibles aux dépôts d'une demande de dérogation mineure.

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 5 mars 2024 à 19 h 00, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 6 février 2024

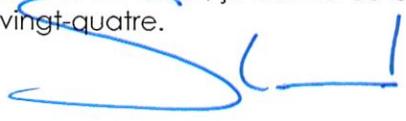
**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 21 février 2024.

  
Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 02-2024 [...] en affichant une copie entre 9 h et 16 h 30, le vingt et unième jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110 chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt et unième jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-quatre.

  
Stéphane Giguère  
Directeur général